

STATIONNER À BOURG-EN-BRESSE, C'EST FACILE !

**7 500
PLACES
DE STATIONNEMENT**

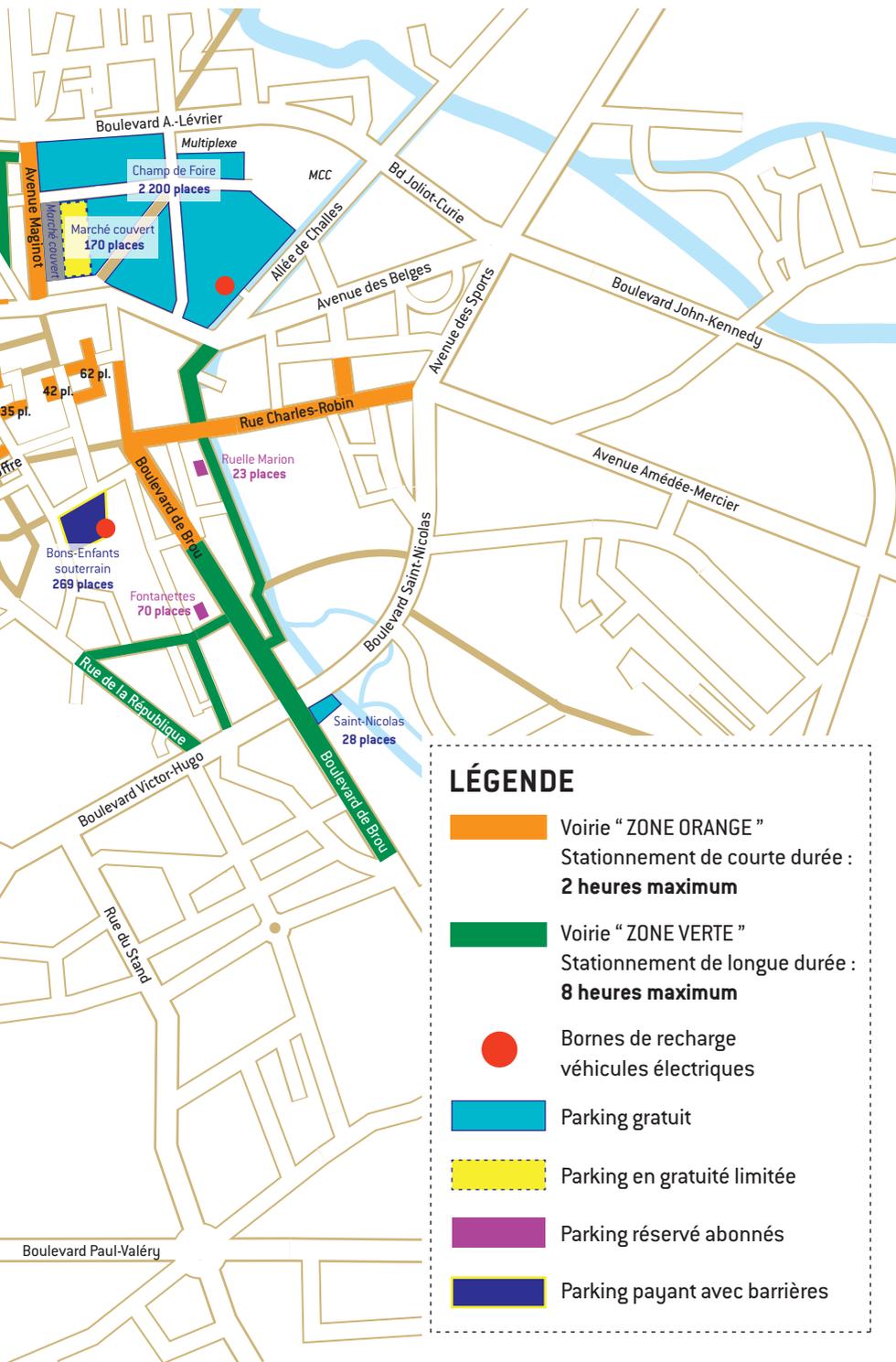
DONT 5 000 GRATUITES



OÙ STATIONNER À BOURG-EN-BRESSE ?

En cœur de ville, 7 500 places de stationnement en parkings et sur voirie, dont 5 000 gratuites, sont à disposition.





STATIONNEMENT, MODE D'EMPLOI

À Bourg-en-Bresse, le stationnement est payant du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h. Mais de nombreuses plages de gratuité existent :

- deux heures gratuites entre 12 h et 14 h,
- gratuit le dimanche et les jours fériés toute la journée,
- stationnement inférieur à 30 minutes offert, une fois par jour, sur voirie,
- stationnement inférieur à 1 h offert dans les parkings,
- stationnement inférieur à 2 h offert sur le parking Marché couvert (payant de 9 h à 19 h du lundi au samedi).

STATIONNER SUR VOIRIE

→ Si vous stationnez moins d'une demi-heure, le stationnement vous est offert une fois par jour.

Pour en bénéficier, entrez votre numéro d'immatriculation sur l'horodateur.

À compter du 1^{er}/03/2023



ZONE COURTE DURÉE

2 h 15 maximum

- 15 min > 0,70 €
- 30 min > 1,10 €
- 45 min > 1,20 €
- 1 h > 1,40 €
- 1 h 15 > 1,70 €
- 1 h 30 > 2,00 €
- 1 h 45 > 2,30 €
- 2 h > 2,60 €



ZONE LONGUE DURÉE

8 h 15 maximum

- 15 min > 0,60 €
- 30 min > 0,80 €
- 45 min > 0,90 €
- 1 h > 1,10 €
- 1 h 30 > 1,60 €
- 2 h > 2,10 €
- 4 h > 3,20 €
- 8 h > 4,90 €

PAIEMENT
FACILITÉ

- Espèce ou CB sur les horodateurs
- En ligne sur prestopark.com

Nouveau !

Pour un usage occasionnel de longue durée : 8 jours = 15 €

STATIONNER SUR PARKINGS

Parkings payants Hôtel de Ville, Grenouillère, Préfecture et Bons-Enfants.

→ Si vous stationnez moins d'1 h, le stationnement vous est offert.

- | | |
|-----------------|--------------|
| 1 h 15 > 1,30 € | 2 h > 2,10 € |
| 1 h 30 > 1,60 € | 4 h > 3,90 € |
| 1 h 45 > 1,90 € | 6 h > 5,30 € |
| | 8 h > 6,60 € |

Parking payant du Marché couvert

→ Si vous stationnez moins de 2 h, le stationnement vous est offert.

À compter de 2 h, 1 € par quart d'heure.

QUELS ABONNEMENTS ? QUELS JUSTIFICATIFS FOURNIR ?

ABONNEMENTS RÉSIDENT ET RÉSIDENT SOIRS & WEEK-ENDS

Uniquement pour les particuliers résidant dans la zone payante, valable sur l'un des quatre secteurs (cf. carte) :

- Carte grise du véhicule.
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (facture d'électricité, gaz, eau...).

Ces documents doivent comporter le même nom et la même adresse.

ABONNEMENT NON-RÉSIDENT

Destiné aux personnes qui habitent hors de Bourg et aux Burgiens qui ne résident pas en zone de stationnement payant :

- Carte grise du véhicule.

ABONNEMENT PRO

Destiné aux personnes travaillant dans un commerce, une entreprise ou une administration en zone payante, valable sur l'un des quatre secteurs (cf. carte) :

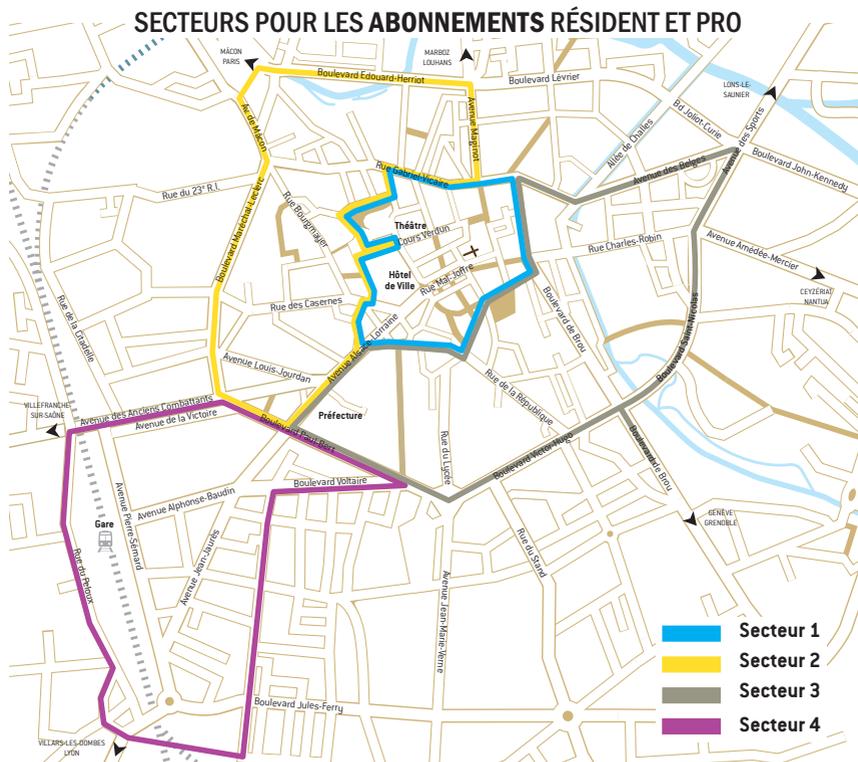
- Carte grise du véhicule.
- Attestation de l'employeur (formulaire disponible à l'agence commerciale Bourg Parc Auto ou sur bourgenbresse.fr).

ABONNEMENT PROFESSIONS MOBILES

Destiné aux dépanneurs, aides à domicile... (liste sur demande) :

- Carte grise du véhicule.
- Kbis de la société.

Ces documents doivent comporter le même nom et la même adresse.



QUELS TARIFS POUR LES ABONNEMENTS ?



SERGE BUATHIER

ABONNEMENTS SUR VOIRIE

TARIFS À COMPTER DU 1^{er}/03/2023

Les abonnements sur voirie ne sont délivrés qu'entre le 25 et le 5 du mois.

		ZONE VERTE	ZONE ORANGE
Mensuel	Résident	16 €	
	Résident soirs & week-ends*		21 €
	Non-résident	52 €	
	Professionnel	42 €	
	Professions mobiles	42 €	
Semestriel 1 mois offert	Résident	80 €	
	Résident soirs & week-ends*		105 €
	Non-résident	260 €	
	Professionnel	210 €	
	Professions mobiles	210 €	
Annuel 2 mois offerts	Résident	160 €	
	Résident soirs & week-ends*		210 €
	Non-résident	520 €	
	Professionnel	420 €	
	Professions mobiles	420 €	

* Le soir [de 17 h à 10 h] + le samedi, sauf sur Alsace-Lorraine, cours de Verdun, Notre-Dame et René-Cassin

ABONNEMENTS PARKINGS

Hôtel de Ville, Grenouillère, Préfecture, Bons-Enfants, Fontanettes,
ruelle Marion, Four Bâgé

TARIFS À COMPTER DU 1^{er}/03/2023

Mensuel	Résident	42 €
	Non-résident	62 €
	Cycles <i>(Bons-Enfants)</i>	5 €
	Deux-roues motorisés <i>(Bons-Enfants)</i>	31 €
Semestriel 1 mois offert	Résident	210 €
	Non-résident	310 €
	Deux-roues motorisés <i>(Bons-Enfants)</i>	155 €
	Résident place réservée <i>(Bons-Enfants)</i>	260 €
	Non-résident place réservée <i>(Bons-Enfants)</i>	364 €
Annuel 2 mois offerts	Résident	416 €
	Non-résident	624 €
	Cycles <i>(Bons-Enfants)</i>	50 €
	Deux-roues motorisés <i>(Bons-Enfants)</i>	310 €
	Résident place réservée <i>(Bons-Enfants)</i>	520 €
	Non-résident place réservée <i>(Bons-Enfants)</i>	728 €



LE CONTRÔLE DU STATIONNEMENT

Le stationnement sur voirie (zones **verte** et **orange**) est considéré comme une occupation du domaine public, pour laquelle un Forfait Post-Stationnement (FPS) peut être facturé. À Bourg-en-Bresse, le montant du FPS est fixé à 20 €.

//// Comment ça marche ?

→ Si vous ne payez pas votre stationnement ou si vous dépassez la durée prévue.

Vous serez soumis à un FPS de 20 €. Ce montant du FPS peut être inférieur en fonction de ce que vous avez déjà payé : si vous avez réglé 2 € à l'horodateur et si vous dépassez le temps imparti. Votre FPS ne sera que de 18 € (20 € de FPS - 2 € déjà acquitté).

→ Le contrôle est effectué par les agents de surveillance de la voie publique (ASVP).

Un avis de paiement sera envoyé à l'adresse figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule, vous devrez payer ce Forfait Post-Stationnement dans un délai de 3 mois.



GERAULDINE BOURGEOY-MARRIN

→ Vous souhaitez faire un recours ?

Suivez les modalités de recours indiquées au dos de l'avis de paiement.

RAPPEL

L'amende de 135 € reste la règle si vous vous garez sur les trottoirs, les bandes cyclables, les places de livraison ou les places réservées aux personnes en situation de handicap.

COMMENT STATIONNER GRATUITEMENT ?



//// Pour une courte durée (achats de pain, de journaux...)

- **150 places arrêt-minute** pour stationner 10 minutes au plus près de vos commerces, avec le disque bleu européen
- **Moins de 30 min**, stationnement offert, une fois par jour, sur voirie



//// Pour une durée moyenne (déjeuner, achats...)

- **Stationnement inférieur à 2 h offert** sur le parking Marché couvert
- **Stationnement inférieur à 1 h offert** dans les parkings (Hôtel de Ville, Grenouillère, Préfecture et Bons-Enfants)
- **2 heures gratuites entre 12 h et 14 h** pour déjeuner en ville (sur parkings et voirie, sauf parking Marché couvert)



//// Pour une durée plus longue

- Près de **5 000 places gratuites** à proximité du centre-ville (cf. plan)



//// Pour les personnes à mobilité réduite

- **+ de 120 places*** dédiées en cœur de ville
- Possibilité de **stationnement gratuit*** sur tout le secteur payant en voirie.

*Sous réserve d'apposer sur le tableau de bord l'original de la carte mobilité inclusion (CMI) stationnement personne handicapée ou l'ancienne carte européenne de stationnement (jusqu'en 2026).



//// Comment bénéficier des gratuits ?

- **Sur les parkings**, présentez votre ticket à la caisse ou à la borne de sortie de véhicule, la gratuité est automatiquement prise en compte
- **Sur voirie**, saisissez votre plaque d'immatriculation sur l'horodateur pour vous identifier. Les automobilistes ne peuvent bénéficier de la demi-heure de gratuité qu'une seule fois par jour.

DES SERVICES POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE...

//// Vous covoiturez régulièrement ?

→ 2 espaces de stationnement sont réservés aux co-voitureurs :

- 10 places au champ de Foire
- 10 places au champ de Mars

Ce service est gratuit sur inscription préalable auprès de Bourg Parc Auto

Pièces à fournir : charte de covoiturage téléchargeable sur bourgenbresse.fr, carte grise et pièce d'identité



GUILLAUME ATGER

//// Vous disposez d'un véhicule électrique ?

→ 16 points de recharge de véhicules électriques à votre disposition (cf. plan p. 1)

Le stationnement est limité à 4 h sur les places dédiées afin d'assurer une rotation du service (interdit hors charge).

Vous devez apposer un disque bleu visible et vous acquitter du droit de stationnement lorsque la borne est située en secteur payant. Pour utiliser ces bornes, vous devez disposer d'une carte pré-payée auprès d'un opérateur de recharges.

Tarif : forfait de 0,50 € par session + 0,22 €/kWh

Opérateur sous contrat avec la Ville : renseignements sur Freshmile.com



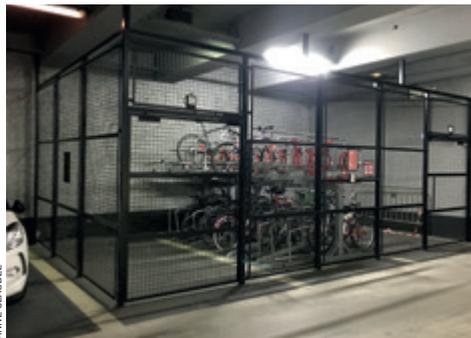
GUILLAUME ATGER

//// Vous pratiquez le vélo ?

La Ville a développé plusieurs modes de stationnement.

→ **Sur abonnement pour un stationnement longue durée : 5€/mois, 50€/an**

- **Une consigne vélo** au parking des Bons-Enfants



- **Des box sécurisés** sur différents espaces publics : champ de Foire, places Bernard, Cordeliers, Bastion, squares Joubert et Simone-Veil, Ainterexpo



→ **En libre-service**

Près de 500 places gratuites de stationnement vélo dans les rues et les espaces publics du centre-ville



POUR VOS EMPLETTES stationner en ville c'est facile

stationnement
GRATUIT

30 min sur voirie

Entre

12 h / 14 h

**parkings
et voirie**

1 h sur parkings
fermés

2 h parking du
marché couvert

//// Renseignements



Bourg Parc Auto / Ville de Bourg-en-Bresse

Place de l'Hôtel de Ville

04 74 45 72 43 – bourgparcauto@bourgembrese.fr

Horaires : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h

et de 13 h 30 à 17 h



+ d'infos sur bourgembrese.fr / rubrique stationnement